



Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR IG.48/5
20 mai 2025

Original: ANGLAIS

Vingtième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et dix-septième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes.

Oranjestad, Aruba, 5 octobre 2023

RAPPORT DE LA RÉUNION

Pour des raisons d'économie et d'environnement, les délégués sont priés d'apporter à la Réunion leurs exemplaires des documents de travail et d'information et de ne pas demander d'exemplaires

*Le présent document a été reproduit sans avoir été revu par les services d'édition.

ACRONYMES

ACP MEA	États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique - Projet d'Accords multilatéraux sur l'environnement
AMEP	Évaluation et gestion de la pollution de l'environnement
PEC	Programme pour l'environnement des Caraïbes
CETA	Communication, éducation, formation et sensibilisation
CTF	Fonds d'affectation spéciale pour les Caraïbes
COP	Conférence des Parties
CIMAB	Centre de Recherche et de Gestion Environnementale des Transports
CLME+	Projet des grands écosystèmes marins des Caraïbes+
CRew+	Projet du Fonds régional des Caraïbes pour la gestion des eaux usées+
UE	Union européenne
GCFI	Institut des pêches du Golfe et des Caraïbes
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
PAM	Programme d'action mondial
CdD	Chef de délégation
QG	Quartier général
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
IGM	Réunion intergouvernementale
IMA	Institut des affaires maritimes
IWEco	Intégration de la gestion de l'eau, des terres et des écosystèmes dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes
LBS	Sources terrestres de pollution
MEA	Accord multilatéral sur l'environnement
GTCNL	Groupe de travail à composition non limitée
CAR	Centre d'activités régional
RAR	Réseau d'activités régional
REMPEITC	Centre régional d'urgence, d'information et de formation sur la pollution marine
PEID	Petits États insulaires en développement
SOCAR	État de la zone d'application de la Convention
SPAW	Zones et vie sauvage spécialement protégées
STAC	Comité consultatif scientifique et technique
ODD	Objectifs de développement durable
UK	Royaume-Uni
ONU	Organisation des Nations Unies
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
USA	États-Unis d'Amérique

TABLE DE MATIÈRES

ACRONYMES	i
TABLE DE MATIÈRES	iii
INTRODUCTION	1
i. Objectifs de la réunion	1
ii. Délégués/Participants	2
POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA RÉUNION	2
1.1 Allocution de bienvenue - Ministre Ursell Arends, Aruba	2
1.2 Allocution de Johan Robinson, Chef du Service de l'intégration des écosystèmes du PNUE	3
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ORGANISATION DE LA RENCONTRE	5
2.1 Règlement intérieur	5
2.2 Élection du Bureau	5
2.3 Organisation du travail	5
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	5
POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU PRÉSIDENT SORTANT DU BUREAU DES PARTIES CONTRACTANTES	6
2.4 Réalisations du Secrétariat de Cartagena	6
POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRAVAIL ET DU BUDGET DU SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION DE CARTAGENA (2021-2022)	9
5.1 Commentaires de la salle	12
5.2 Réponse du Secrétariat	13
POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : ENJEUX STRATÉGIQUES PERTINENTS POUR LE PROJET DE PLAN DE TRAVAIL ET DE BUDGET 2023-2024	14
POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE PLAN DE TRAVAIL ET DE BUDGET DE LA CONVENTION DE CARTAGENA POUR L'EXERCICE BIENNAL 2023-2024	17
POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : RÔLE DU BUREAU ET MISE EN PLACE DES GROUPES DE TRAVAIL/COMITÉS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2023-2024	22
POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES	22

9.1 Le projet ProCaribe+	22
9.2 Présentation de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) sur le projet COSTA de suivi des déversements d'hydrocarbures	23
9.3 Présentation du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal	25
9.4 Plan régional de The Nature Conservancy	26
9.5 La Convention de Barcelone et sa structure de gouvernance	27
9.6 Avis - Réunion intergouvernementale de haut niveau	28
POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DES DÉCISIONS DE LA RÉUNION	28
POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA RÉUNION	28
Annexe I : Ordre du jour provisoire	31
Annexe II : Liste provisoire de documents	33
Annexe III : Recommandations de la réunion	35
Annexe IV : Liste des participants	37

RAPPORT DE LA RÉUNION

INTRODUCTION

1. Le Secrétariat de la Convention de Cartagena est chargé d'organiser les réunions des Parties contractantes à la Convention de Cartagena et ses Protocoles conformément à l'article 16 de la Convention.
2. Conformément au Plan de travail et au budget pour 2021-2022, approuvés par la seizième Réunion des Parties contractantes à la Convention de Cartagena, la dix-septième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes s'est déroulée en mode hybride, le 5 octobre 2023, à Oranjestad, Aruba, et virtuellement, le 28 novembre et le 1 décembre 2023, respectivement.

i. Objectifs de la réunion

3. Cette réunion a eu pour but d'examiner les réalisations du Secrétariat de la Convention de Cartagena au cours de l'exercice 2021-2022, et d'approuver le projet de plan de travail et de budget pour l'exercice biennal 2023-2024 (2025).
4. Au nom des Parties contractantes à la Convention de Cartagena et des autres États membres du Programme pour l'environnement des Caraïbes, le Secrétariat a convoqué la Réunion pour :
 - **Évaluer** les projets et activités mis en œuvre au cours de la période 2021-2022 ;
 - **Examiner** les progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions de la seizième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes, qui s'est tenue virtuellement du 28 au 30 juillet 2021 ;
 - **Examiner** et **adopter** les décisions de la douzième Réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, tenue le 3 octobre 2023, à Oranjestad, Aruba ;
 - **Examiner** et **adopter** les décisions de la sixième réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (LBS) dans la région des Caraïbes, tenue le 4 octobre 2023, à Oranjestad, Aruba ;
 - **Examiner** et **adopter** le projet de plan de travail et de budget du Secrétariat de la Convention de Cartagena pour l'exercice biennal 2023-2024 (2025), y compris les activités des centres d'activités régionaux ; et
 - **Décider** sur la composition du Bureau et de tout autre mandat, le cas échéant, pour l'exercice biennal 2023-2024 (2025).

ii. Délégués/Participants

5. Les points focaux nationaux ou leurs représentants désignés de tous les États et territoires participant au Comité des politiques de l'environnement et de la Commission de l'Union européenne ont été invités à participer à la Réunion. D'autres États qui se sont montrés préoccupés par la protection de l'environnement marin de la région des Caraïbes, des organisations régionales et internationales des Nations Unies et d'autres organisations, des ONG, des donateurs et des représentants du secteur privé participant au PEC ou intéressés par celui-ci, ont été invités à y participer en qualité d'observateurs. Des experts régionaux et internationaux ont également été invités à faire des exposés à la Réunion conformément à l'ordre du jour provisoire.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA RÉUNION

6. Monsieur Christopher Corbin, Coordinateur du Secrétariat de la Convention de Cartagena, a présidé la cérémonie d'ouverture. Des déclarations liminaires ont été faites par des représentants du Gouvernement du Royaume des Pays-Bas, notamment le Ministre de l'environnement d'Aruba, hôte de la réunion, et le PNUE.
7. M. Corbin a souhaité la bienvenue à son excellence le ministre Ursell Arends d'Aruba, hôte de la série de réunions intergouvernementales, à d'autres ministres et distingués délégués, ainsi qu'à son excellence l'ambassadeur de France en Jamaïque. Il a également salué les secrétaires permanents, les hauts fonctionnaires, les chefs de départements, les points focaux nationaux et protocolaires de la Convention de Cartagena, et de ses protocoles sur les déversements d'hydrocarbures, sur les zones et la vie sauvage spécialement protégées, et sur la pollution marine due à des sources et activités terrestres, ainsi que les directeurs et les hauts fonctionnaires des centres d'activités régionaux (CAR).
8. Il a noté qu'il s'agissait de la troisième d'une série de réunions intergouvernementales qui ont suivi la Conférence des Parties (COP) du protocole SPAW, et la COP du protocole sur la pollution marine qui s'est tenue plus tôt dans la semaine.
9. Il a salué avec gratitude l'importante contribution du Gouvernement et du peuple d'Aruba, en accueillant la réunion, ainsi que le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas pour son appui technique et financier.

1.1 Allocution de bienvenue - Ministre Ursell Arends, Aruba

10. Le ministre Arends a souhaité la bienvenue à toutes les personnes présentes et a déclaré que le passage d'un système introcentrique à un système égocentrique représentait un changement important dans les perspectives et les valeurs existentielles. Cela était critique pour relever les défis environnementaux et assurer le bien-être de la planète pour les générations futures. Il s'agissait d'influencer les attitudes individuelles, les valeurs sociétales, les politiques et les lois pour donner la priorité à la santé et à la durabilité des écosystèmes.

11. Il a révélé qu'Aruba s'efforçait d'introduire les droits de la nature dans sa Constitution et que la rédaction d'une loi avec la contribution de partenaires locaux et internationaux avait été achevée. Il s'agit d'une initiative décisive étant donné que la Constitution d'Aruba n'a jamais été modifiée.
12. Il a déclaré que l'amendement constitutionnel proposé signifiait l'interdépendance entre le bien-être de la population et celui de l'environnement. Il a servi de base constitutionnelle pour la protection de la nature, y compris la prévention de la destruction des écosystèmes et de l'extinction des espèces. Il permettait également aux citoyens d'intenter une action en justice pour faire respecter ces droits. Il a également reconnu la nécessité pour les citoyens d'être habilités à disposer d'informations pertinentes concernant l'état de la nature - une responsabilité du gouvernement, des institutions du savoir et des ONG.
13. Il a noté que même si les efforts déployés à Aruba n'apporteront peut-être pas de changement direct à l'échelle mondiale, il espérait qu'ils pourront en inspirer d'autres.
14. M. Corbin a félicité le ministre Arends pour le leadership d'Aruba, en soulignant que, compte tenu du rôle important de la nature dans les moyens de subsistance de tous, il s'agissait d'un message essentiel et positif que les délégués distingués pourraient prendre en compte au fur et à mesure que les négociations se poursuivaient. Il a remarqué à quel point il était impressionné par toute la signalisation liée aux objectifs de développement durable, affichée à la périphérie de l'hôtel.
15. Il a ensuite invité M. Johan Robinson, Chef du Service de l'intégration des écosystèmes du PNUE, à prononcer une allocution au nom du Directeur exécutif du PNUE.

1.2 Allocution de Johan Robinson, Chef du Service de l'intégration des écosystèmes du PNUE

16. M. Robinson a félicité le ministre Arends pour son important travail sur les droits de la nature et à un environnement sain à Aruba. Il a remercié toutes les personnes pour leur participation à la conférence.
17. Il a déclaré que l'année écoulée avait vu des progrès considérables au niveau mondial dans les processus d'adoption et de planification du nouveau Cadre mondial pour la biodiversité. L'adoption et les récentes signatures du nouvel Accord des Nations Unies sur la diversité biologique au-delà de la juridiction nationale (BADJN), ainsi que les négociations en cours pour un nouvel accord sur le plastique, font en sorte que la Convention de Cartagena et ses protocoles restent aussi pertinents aujourd'hui que lorsqu'ils ont été adoptés en 1983.
18. Il a déclaré que la mer des Caraïbes est une région unique et fragile qui abrite plus de 100 millions de personnes. Bien qu'elle ne représente que 1 % de l'océan mondial, elle contribue à l'économie mondiale à hauteur d'environ 1/2 milliard de dollars par an. Elle possède le deuxième plus long système de barrière de corail au monde et dix sites à haute diversité biologique marine. Le programme pour les mers régionales, y compris la Convention de Cartagena, doivent donc jouer un rôle crucial dans l'action multilatérale

visant à protéger la biodiversité et à gérer durablement l'utilisation des ressources côtières et marines vitales.

19. Il a remercié les délégués pour la flexibilité dont ils ont fait preuve pour accueillir la réunion, bien que celle-ci ait été convoquée bien avant la fin de l'exercice biennal en cours. Il s'est engagé à assurer un retour à une époque permettant de prendre des décisions avant le début d'un nouvel exercice biennal.
20. Il a fait remarquer qu'il s'agissait de la première réunion en personne du Secrétariat depuis la pandémie de COVID-19 et qu'il était conscient que la reprise dans la région avait été lente et difficile. Il a salué la résilience de la région et a indiqué l'engagement du PNUE à fournir un soutien à la poursuite du rétablissement.
21. Il a vivement encouragé toutes les Parties à honorer leurs engagements financiers respectifs envers le Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes (CTF) et a exprimé le souhait qu'à la fin des négociations, de nouveaux moyens soient trouvés pour placer le Secrétariat sur une base financière plus durable.
22. Il a déclaré que le cadre de la Convention et de ses protocoles positionnait la région pour garantir que la pression de la pollution sur les écosystèmes côtiers et marins soit réduite, et que les services sociaux et économiques qu'ils fournissaient soient renforcés à travers la promotion de la conservation, de la restauration et du rétablissement des habitats dégradés.
23. Il a noté que de nombreux projets approuvés s'orientaient déjà vers des approches circulaires en matière de déchets solides, de plastiques et d'eaux usées, ainsi que vers une économie bleue potentielle dans la région des Caraïbes. Il a souligné la nécessité de trouver des solutions novatrices intégrées pour l'élaboration de politiques et la prise de décisions fondées sur les meilleures données scientifiques disponibles, ainsi que des solutions susceptibles de contribuer au développement global de la région. Il a exhorté les parties à négocier des stratégies et des solutions susceptibles d'accroître les synergies et l'efficacité régionales, tout en ouvrant la voie à la prospérité et à une croissance inclusive.
24. Il a fait remarquer que ce qui importait était de réaliser une vision de vie, de prospérer en harmonie avec la nature et de continuer à protéger l'océan pour les générations futures. Il a appelé les participants à renforcer la prise de décision concernant la Convention et ses Protocoles afin d'ouvrir la voie à une reprise post-pandémique durable, de protéger et de gérer l'utilisation de l'environnement marin de la région des Caraïbes. Dans la recherche de nouvelles opportunités de développement, il a souligné la nécessité de délibérations dans un esprit de coopération et d'objectif commun et a souhaité une réunion couronnée de succès.
25. M. Corbin a remercié M. Robinson de ses remarques et a mis fin à la cérémonie d'ouverture.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ORGANISATION DE LA RENCONTRE

2.1 Règlement intérieur

26. Le Règlement intérieur des réunions de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (Convention de Cartagena) (PNUE, 2010) a été appliqué pour le déroulement de la réunion.

2.2 Élection du Bureau

27. La Réunion a élu parmi les membres du Bureau des Parties, un Président, deux Vice-Présidents et un Rapporteur pour la conduite de la Réunion sur la base des propositions de candidatures reçues et soumises par le Secrétariat. Ils ont tous été élus par acclamation.

- **Président** – Aruba/Royaume des Pays-Bas
- **Vice-présidents**
 - ✓ 1er Vice-Président – Barbade
 - ✓ 2ème Vice-Président – France
- **Rapporteur** – Jamaïque

28. Ces officiers constituent le Bureau des Parties contractantes pour la période allant jusqu'à la convocation de la dix-huitième Réunion des Parties contractantes à la Convention de Cartagena.

2.3 Organisation du travail

29. L'anglais, le français et l'espagnol ont été les langues de travail de la réunion. L'interprétation simultanée dans ces langues a été assurée par le Secrétariat lors des séances plénières. Les documents de travail de la Réunion ont été publiés dans toutes les langues de travail.

30. La Réunion a adopté la durée du travail et d'autres questions de procédure et d'organisation.

31. La liste provisoire des documents de la réunion a été présentée dans le document UNEP(DEPI)/CAR IG.48/1.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

32. La Réunion a examiné l'Ordre du jour provisoire et l'Ordre du jour annoté qui ont été distribués par le Secrétariat en tant que documents [UNEP\(DEPI\)/CAR IG.48/1](#) et [UNEP\(DEPI\)/CAR IG.48/2](#), et a introduit des changements qu'elle a jugé appropriés.

33. Le Président a indiqué que trois manifestations d'intérêt avaient été reçues pour de courtes présentations au cours des questions diverses. A savoir de la part du chef de projet régional du projet ProCaribe+, de la part de NOAA concernant le programme de suivi des déversements d'hydrocarbures et de la part de The Nature Conservancy.

34. La réunion a adopté l'ordre du jour tel que présenté avec les amendements proposés.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU PRÉSIDENT SORTANT DU BUREAU DES PARTIES CONTRACTANTES

35. Le Président sortant du Bureau des Parties contractantes du Gouvernement de la Barbade, le Ministre Adrian Forde, a présenté son rapport pour la période 2021-2022 tel qu'il figure dans le document UNEP(DEPI)/CAR IG.48/INF.
36. Le Ministre Forde a salué le ministre de l'Environnement d'Aruba, ses collègues ministres des Affaires étrangères, les responsables gouvernementaux des pays membres et les partenaires non gouvernementaux. Il a remercié Chris Corbin, Coordonnateur du Secrétariat, pour le travail accompli pour faire de la réunion une réalité.
37. Il a indiqué que lors de la réunion précédente de la COP, qui s'était tenue virtuellement dû à la COVID-19, les membres suivants du Bureau des Parties contractantes avaient été élus.
38. La Barbade-Président, les Pays-Bas-Premier Vice-Président, les États-Unis-Deuxième Vice-Président, la Colombie-Troisième Vice-Président, et les Îles Vierges britanniques-Rapporteur.
39. En tant que Président du Bureau des Parties contractantes, il a présidé au cours de l'exercice biennal écoulé, la 16^e COP et la Conférence des Parties pour les deux protocoles.

2.4 Réalisations du Secrétariat de Cartagena

40. Il a souhaité la bienvenue et félicita le nouveau Coordonnateur, M. Christopher Corbin, qui avait précédemment occupé les fonctions de gestionnaire du programme de lutte contre la pollution marine, puis d'officier responsable, à la suite de la convocation de la dernière COP. Il a indiqué qu'il continuait de gérer la transition en cours au Secrétariat malgré les défis liés aux ressources financières et humaines.
41. Il souligna que le travail accompli continuait d'avoir des effets bénéfiques. L'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux projets et activités, l'engagement de nouveaux partenaires, la visibilité accrue des réussites et la capacité du Secrétariat à répondre aux nouveaux besoins et priorités émergents ont été salués, tout en luttant contre les effets négatifs de la pollution, de la perte de biodiversité et du changement climatique.
42. Il a déclaré que la pandémie de COVID-19 et les événements mondiaux, comme la guerre en Ukraine, posaient des défis sociaux, environnementaux et économiques supplémentaires à la région. Malgré ces défis importants, le Secrétariat est demeuré déterminé à travailler avec les dirigeants pour assurer la mise en œuvre efficace du plan de travail qui avait été approuvé en 2021.
43. Il a souligné le succès de la mobilisation de financements extérieurs pour de nouvelles propositions de projets, ce qui confirme la confiance des donateurs et la capacité du

Secrétariat à s'acquitter de son mandat et à soutenir la durabilité à long terme des écosystèmes côtiers et marins de la région.

44. Il a parlé de la viabilité du Secrétariat, de la période de changement et de transition ; la pertinence de la Convention de Cartagena et de ses protocoles par rapport aux nouveaux engagements mondiaux et régionaux ; la gouvernance des océans et l'optimisation des nouvelles opportunités économiques bleues et vertes.
45. Compte tenu des défis en matière de ressources financières et humaines, il est important que les Parties contractantes fournissent au Secrétariat des orientations stratégiques et des priorités sur la meilleure façon de continuer à assurer le respect des obligations découlant de la Convention et de ses protocoles.
46. Il a fait référence à la dernière COP et aux décisions vitales prises pour assurer la poursuite du travail du Secrétariat, y compris l'ajustement des niveaux de personnel et d'autres mesures d'économie. Il a remercié les parties contractantes qui ont continué d'honorer leurs engagements financiers envers le Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes (CTF) et a encouragé les autres parties à honorer les importantes contributions impayées. Il a remercié le Royaume des Pays-Bas pour sa contribution qui a facilité l'accueil de la COP.
47. Il a salué le travail accompli par le Secrétariat et sa réussite dans la mise au point et la mobilisation d'importants financements extérieurs pour de nouveaux projets et activités, ce qui a permis d'obtenir le plus grand portefeuille de projets. Bien que les fonctions essentielles du Secrétariat restent menacées, il reconnaît les efforts en cours pour gérer efficacement la réduction des contributions reçues.
48. Il a souligné que la durabilité dépendrait des contributions financières et de la capacité du Secrétariat à mobiliser des ressources provenant de projets extérieurs auprès des donateurs, mais aussi de la disponibilité et de la capacité de l'équipe à exécuter des actions.
49. Il a remercié les CAR et les agences partenaires qui ont formé le RAR pour leur soutien, ainsi que les gouvernements hôtes de Cuba, de Trinité-et-Tobago, de la France et de Curaçao.
50. Il a salué le soutien continu des gouvernements des États-Unis et de Trinité-et-Tobago par l'intermédiaire d'experts détachés auprès du CAR sur les déversements d'hydrocarbures. Il a également salué l'appui apporté précédemment par le Gouvernement jamaïcain à ce centre. Il a déclaré que les Parties contractantes devaient continuer à envoyer un message fort aux prochaines réunions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et à la réunion des ministres de l'Environnement de l'Amérique latine et des Caraïbes.
51. Il a souligné que les objectifs du nouveau Cadre mondial pour la biodiversité, et les décisions relatives au nouvel Accord sur la biodiversité au-delà de la juridiction nationale, ainsi que les discussions en cours sur un nouveau traité sur les plastiques, sont des domaines dans lesquels la Convention de Cartagena pourrait servir de plate-

forme de coordination. La tâche d'élaborer, de hiérarchiser et de mettre en œuvre un portefeuille de projets et d'activités pour répondre aux besoins d'une région aussi diversifiée que l'ensemble des Caraïbes a été un défi.

52. Il a reconnu l'intérêt des partenariats avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui appuyait plusieurs projets régionaux en cours et nouveaux ; l'Union européenne et le gouvernement de l'Allemagne sur des programmes allant de la gouvernance des océans aux zones marines protégées, en passant par la prévention de la pollution et les approches d'économie circulaire. Il a également souligné le travail du Secrétariat pour maintenir un programme de communication et de sensibilisation efficace, avec un site Web amélioré et une utilisation accrue des médias sociaux, le tout sans qu'il y ait d'agent de programme dédié au sous-programme CETA.
53. Il a exprimé l'espoir qu'une solution plus durable pour ces activités puisse être trouvée à l'avenir.
54. Il a pris note avec satisfaction de la Stratégie à moyen terme actualisée à l'horizon 2030 pour les travaux de la Convention de Cartagena et des moyens de continuer à soutenir le développement d'économies vertes et bleues fondées sur les océans dans le cadre de la Convention et des protocoles. Il a déclaré que si l'on voulait maximiser ces opportunités, les ressources côtières et marines devaient être gérées et utilisées de manière durable.
55. Il a indiqué que les divers projets qui ont facilité le renforcement des partenariats avec le secteur privé et de nouvelles possibilités de subsistance reflétaient le travail du Secrétariat et soutenaient un programme de développement plus étendu dans la région.
56. Il a mis l'accent sur les projets actuellement en cours à la Barbade qui appuyaient les travaux de la Convention. Il s'agit notamment d'une Obligation Bleue en partenariat avec la Banque interaméricaine de développement et Nature Conservancy, qui permettrait de mobiliser un financement de 50 millions de dollars américains au cours des 15 prochaines années pour aider à la conservation et à la gestion des réserves de biodiversité marine et terrestre du pays et soutenir le Programme de développement durable à l'horizon 2030. « Swamp », comme il a été nommé, est un engagement majeur de préparation d'un plan d'aménagement de l'espace marin pour la Barbade et sa zone économique au cours des cinq prochaines années, y compris un objectif ambitieux de placer environ 30 % de la zone de biodiversité du pays sous protection. La transaction a permis la création d'un Fonds fiduciaire national pour la conservation (le Fonds pour la durabilité de l'environnement de la Barbade) qui permettrait aux organismes des secteurs public et privé, ainsi qu'aux organisations de la société civile, de s'engager dans la poursuite des objectifs souhaités en matière de politique environnementale nationale.
57. Il a révélé que le gouvernement de la Barbade avait proposé d'accueillir la prochaine réunion annuelle des plans d'action de la Convention pour les mers régionales, à la suite de discussions avec le Secrétariat. C'est la première fois que cette réunion se tenait dans la région des Caraïbes.

58. Il a conclu en remerciant le gouvernement du Royaume des Pays-Bas et le gouvernement d'Aruba pour la convocation des réunions intergouvernementales. Il a également promis son soutien à l'engagement d'autres collègues ministres pour la prochaine COP.
59. Le ministre Ursell Arends a remercié le ministre Forde de son rapport, ainsi que du travail et du dévouement dont il a fait preuve au cours des deux dernières années.
60. Il a ensuite invité le Secrétariat à présenter le rapport du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux du Secrétariat de la Convention de Cartagena pour l'exercice biennal précédent.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRAVAIL ET DU BUDGET DU SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION DE CARTAGENA (2021-2022)

61. Le Secrétariat, représenté par M. Corbin, a tout d'abord invité le délégué du Gouvernement colombien en tant que dépositaire de la Convention de Cartagena à présenter à la Réunion un rapport sur les ratifications et/ou adhésions qui ont eu lieu au cours de l'exercice biennal précédent 2021-2022.
62. Le représentant de la Colombie a présenté un résumé de l'état d'avancement des ratifications et a indiqué qu'aucune nouvelle ratification n'avait eu lieu au cours de l'exercice biennal.
63. Le Président a ensuite invité le Secrétariat à présenter le rapport du Directeur exécutif du PNUE sur la mise en œuvre du Plan de travail pour 2021-2022, tel qu'il figure dans le document UNEP(DEPI)/CAR IG.48/INF.4.
64. Dans son exposé, M. Corbin a mis l'accent sur la suite donnée aux décisions de la dix-neuvième Réunion intergouvernementale et de la seizième Réunion des Parties contractantes. Il a également souligné le travail du Secrétariat réalisé à travers les sous-programmes Pollution marine et Biodiversité marine aux Conférences des Parties aux Protocoles sur les zones et la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) et les sources terrestres (LBS) de pollution marine, respectivement, les travaux sur la gestion des connaissances et la communication, et des détails sur la mobilisation des ressources, les dépenses budgétaires et les ressources humaines. Le travail des centres d'activités régionaux (CAR) du Secrétariat a également été présenté.
65. Il a indiqué que le Secrétariat a fait ses adieux à plusieurs collègues du Secrétariat et des centres d'activités régionaux, notamment l'ancien directeur de programme SPAW, un officier de programme subalterne qui a apporté son soutien aux projets financés par le gouvernement allemand ; et deux des consultants du CAR REMPEITC.
66. Il a salué la contribution continue des Gouvernements de Trinité-et-Tobago et des États-Unis, par l'intermédiaire de la Garde côtière américaine, aux travaux du CAR REMPEITC. Il a également souligné les nominations du nouveau personnel au CAR IMA et un nouveau gestionnaire de programme pour le protocole SPAW.

67. En réponse à une décision antérieure de la COP demandant au Secrétariat de travailler plus étroitement avec le Bureau, un outil de suivi des décisions de la COP a été mis en place pour faciliter l'établissement de rapports réguliers au Bureau. De plus, plusieurs nouveaux matériels de connaissance ont été produits en français et en espagnol. Parmi les autres faits marquants, il est à mentionner la mobilisation de ressources financières pour de nouveaux projets, l'identification de nouvelles possibilités de partenariat et le renforcement des synergies avec d'autres conventions et plans d'action pour les mers régionales.
68. Il a souligné les domaines critiques liés au niveau des contributions financières, à la nécessité de proroger le Fonds d'affectation spéciale et à l'importance de ces réunions en présentiel.
69. Il a déclaré que le Secrétariat était reconnaissant du soutien du Royaume des Pays-Bas et du gouvernement d'Aruba qui lui a permis d'organiser cette réunion en présentiel.
70. S'agissant de la gouvernance du Secrétariat et de la manière d'améliorer son efficacité et son efficacité, il a indiqué que le Siège du PNUE fournira des informations supplémentaires sur la base de l'analyse financière des opérations du Secrétariat et des questions dont les Parties contractantes devraient être informées.
71. En ce qui concerne la stratégie à moyen terme 2023-2030 du Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC), il a révélé qu'il s'agit d'un processus entamé il y a deux exercices biennaux. Il y a eu une pause en raison de l'examen fonctionnel critique qui a été effectué. Compte tenu du nombre limité de commentaires reçus, il a été décidé de renoncer à la création d'un groupe de travail.
72. Le Secrétariat a intégré les commentaires et a présenté la stratégie actualisée pour un examen plus approfondi lors de cette réunion.
73. L'une des préoccupations de la précédente Conférence des Parties a été la nécessité de donner plus de visibilité à l'excellent travail accompli par le Centre régional pour les déversements d'hydrocarbures, situé à Curaçao.
74. Le Secrétariat a continué de participer à l'élaboration du projet Procaribe+, qui a été approuvé, et dont sa mise en œuvre était en cours.
75. Le Secrétariat a achevé l'élaboration de termes de référence pour le Bureau, qui a guidé ses travaux au cours de l'exercice biennal. Il a réussi à élaborer de nouveaux projets dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Le mandat d'un consultant chargé d'élaborer une stratégie globale de mobilisation des ressources a été achevé et des ressources ont été mobilisées pour la mise en œuvre de cette activité au cours du prochain exercice biennal.
76. Conformément à la demande des parties contractantes qui souhaitaient une méthode plus simple de communication des données en ligne, le Secrétariat s'est entretenu avec d'autres partenaires et accords multilatéraux mondiaux, tels que la Convention de Bâle, d'autres programmes pour les mers régionales qui avaient mis au point des modèles de

notification personnalisés et continueraient à travailler sur ce point au cours de l'exercice biennal.

77. Il a remercié les gouvernements qui ont fourni des rapports et apporté leur soutien à la Convention et a indiqué que ces rapports seraient téléchargés sur le site Internet du Secrétariat.
78. Il a souligné l'excellent travail accompli par le CAR en réponse aux recommandations précises formulées par le Comité directeur sur les déversements d'hydrocarbures.
79. Il a déclaré qu'un nouveau site Internet a été créé, ce qui a permis une plus grande visibilité du Centre. Un domaine de collaboration a été établi entre le CAR pour le Protocole sur les sources terrestres (LBS) de pollution marine, l'Institut des affaires marines (IMA) par le biais du projet Costa et le Centre régional pour les déversements d'hydrocarbures à Curaçao.
80. Parmi les autres réalisations importantes, citons l'atelier de soutien à la gestion des eaux de ballast qui s'est tenu en Colombie en 2022. Bien que la gestion des eaux de ballast ne relève pas directement de la Convention de Cartagena, certaines dispositions permettent au Secrétariat de continuer à travailler en étroite collaboration avec l'Organisation maritime internationale (OMA) sur des questions et des thèmes susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement côtier et marin, dont le rejet des eaux de ballast, est une préoccupation majeure et un domaine d'intérêt prioritaire pour les CAR. Le Secrétariat a également soutenu l'OMA en matière de préparation à la pollution par les hydrocarbures, de ressources et de coopération, en promouvant et en organisant des ateliers de renforcement des capacités et en élaborant des plans nationaux d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures en République dominicaine, en Dominique et à Cuba.
81. Un atelier régional sur les déchets d'exploitation des navires a eu lieu à Montego Bay en février 2023. Le CAR a poursuivi ses contacts avec de nombreuses parties contractantes, notamment lors de la réunion annuelle des directeurs et des chefs des administrations maritimes des Caraïbes.
82. Le Secrétariat a continué à travailler avec d'autres réseaux tels que le BIOPAMA sur l'efficacité de la gestion des zones protégées. Il a publié des lignes directrices et des manuels sur la conservation des espèces menacées et en voie de disparition ; et sur l'état de l'habitat marin. Il a également élaboré un plan d'action régional relatif à la biodiversité marine.
83. Plusieurs autres publications relatives à la restauration des récifs coralliens et des mangroves, ainsi qu'aux nouvelles maladies des récifs coralliens ont été finalisées et diffusées.
84. Le Secrétariat a recherché des possibilités de nouveaux partenariats avec les secrétariats des accords multilatéraux mondiaux sur l'environnement.
85. Il a mis l'accent sur le soutien financier reçu pour divers projets, notamment le projet IWEco ; le Fonds régional des Caraïbes pour la gestion des eaux usées ; un soutien aux

petites îles, aux parties contractantes d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud et aux parties non contractantes ; les projets d'économie circulaire, la gestion des plastiques et la gestion des déchets marins.

86. Il a souligné le financement reçu pour les activités nationales à l'appui de la prévention de la pollution et a indiqué que des documents d'information étaient produits pour améliorer la gestion des connaissances. D'autres partenariats ont permis d'harmoniser les manuels sur les déchets marins, d'élaborer une nouvelle stratégie sur les déchets marins et d'élaborer un plan d'action régional pour la gestion des déchets dans les Caraïbes. Des études de cas ont également été réalisées avec The Nature Conservancy pour l'élaboration d'études de cas sur l'utilisation de solutions fondées sur la nature pour la gestion des eaux usées. Le Secrétariat a également travaillé avec l'appui du projet IWEco à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan régionaux de gestion intégrée des ressources en eau, qui seront finalisés au cours du prochain exercice biennal.
87. Il a souligné la nécessité d'un financement pour soutenir et relever les défis régionaux en matière de renforcement des capacités et a souligné l'importance de contributions opportunes de la part des États membres et des Parties contractantes au Fonds d'affectation spéciale pour les Caraïbes.
88. En conclusion, il a déclaré qu'il attendait avec impatience d'améliorer l'engagement des points focaux et des experts dans les groupes de travail.
89. Le Président a invité les participants à faire part de leurs observations et à obtenir des éclaircissements sur le rapport du Directeur exécutif sur la base de la présentation, y compris les enseignements tirés de l'expérience, ainsi qu'à formuler des recommandations, à proposer des décisions en vue d'un examen plus approfondi et/ou d'une adoption.

5.1 Commentaires de la salle

90. **La Colombie** a remercié le Secrétariat pour tout le travail accompli et a réitéré l'appel à honorer l'utilisation des trois langues de la Convention et la publication en temps opportun des documents de réunion. Ils ont vérifié que la plupart des décisions de la dernière COP 16 ont été respectées et ont encouragé le Secrétariat et les parties à poursuivre la mise en œuvre de la stratégie du programme.
91. Ils ont également mis l'accent sur la mobilisation de fonds, la ratification de l'accord de la Convention et de ses protocoles. Ils ont suggéré de travailler avec les points focaux pour déterminer les prochaines étapes.
92. En ce qui concerne la plateforme en ligne, ils ont souligné que toute modification du modèle des rapports nationaux devrait être conforme aux dispositions de la Convention et de ses protocoles. Ils ont également indiqué qu'ils souhaitaient appuyer les recommandations et les conclusions des exposés présentés.
93. **Les États-Unis** ont remercié l'Honorable Ministre d'Aruba et du Royaume des Pays-Bas d'avoir accueilli la réunion et le Secrétariat pour les efforts extraordinaires qu'il a déployés pour s'y préparer. Ils ont félicité l'honorable ministre Forde pour son rapport et la façon dont il a dirigé le Bureau au cours de l'exercice biennal écoulé.

94. Ils ont exprimé leur gratitude pour tout le travail accompli dans la préparation de la multitude de documents destinés à la réunion.
95. Ils se sont dits préoccupés par le fait que certains des documents de la réunion avaient été envoyés avec un temps d'examen assez court.
96. Ils ont reconnu avoir fait part des commentaires sur la nécessité de renforcer la coordination nationale sur les questions marines et côtières, mais compte tenu du temps extrêmement serré consacré à l'examen et du grand nombre de documents de la réunion, leur capacité à coordonner au niveau national et à obtenir des résultats significatifs a été entravée. Ils ont lancé un appel pour que tous les documents de la réunion soient envoyés en temps opportun.
97. Ils ont déclaré qu'il était essentiel de concentrer les ressources sur des priorités claires, dont l'une devrait être l'appui direct à la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles pour cette réunion, plutôt que de s'opposer à des documents qui ont été postés tardivement. Ils ont remercié la Colombie pour son rapport sur l'état des ratifications de la Convention de Cartagena et de ses Protocoles.
98. Ils ont félicité le gouvernement du Nicaragua pour sa ratification du protocole SPAW, en notant que les COP SPAW et LBS ont mis en évidence un fort intérêt parmi les parties contractantes à encourager la ratification des protocoles. Ils ont invité les Parties contractantes à la Convention qui n'étaient pas encore parties à SPAW ou au protocole LBS à faire le point lors de la prochaine Réunion des Parties contractantes sur l'état d'avancement de leurs efforts de ratification, ainsi que sur les obstacles identifiés et/ou l'assistance dont elles pourraient avoir besoin. Ils ont remercié le Secrétariat pour le rapport sur tout le travail qu'ils avaient accompli au cours de l'exercice biennal écoulé et que, comme toujours, ils avaient été impressionnés.
99. Ils ont félicité M. Corbin pour sa nomination au poste de Coordonnateur et se sont réjouis à la perspective de travailler avec tout le monde pour faire avancer les travaux de la Convention au cours du prochain exercice biennal.

5.2 Réponse du Secrétariat

100. M. Corbin a remercié les délégués pour leurs remarques et s'est excusé pour les difficultés rencontrées, notamment l'envoi tardif des documents et, dans certains cas, dans une seule langue, ce qui a limité la capacité des délégués à délibérer pleinement. Il a indiqué que des efforts seraient déployés pour corriger cela à l'avenir. Il les a remerciés de leur patience, de leur souplesse et de leur volonté d'avoir des discussions constructives, malgré ces contraintes.
101. Le Secrétariat a ensuite invité un représentant du CAR/Centre régional d'information et de formation en cas d'urgence en matière de pollution marine CAR REMPEITC à faire une présentation sur les travaux réalisés dans le cadre du Protocole sur les déversements d'hydrocarbures et en collaboration avec l'Organisation maritime internationale (OMI). Ils ont également été invités à présenter les recommandations du Comité directeur sur les déversements d'hydrocarbures telles qu'elles figurent dans le document UNEP(DEPI)/CAR IG.48/INF.9

102. Le représentant du CAR/REMPEITC a donné un aperçu des principales activités et réalisations du Centre au cours de l'exercice biennal précédent.
103. Les participants à la réunion ont été invités à approuver les recommandations du Comité directeur sur les déversements d'hydrocarbures et à formuler toute autre recommandation ou décision jugée appropriée. Les recommandations ont été approuvées et aucun autre commentaire n'a été reçu.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : ENJEUX STRATÉGIQUES PERTINENTS POUR LE PROJET DE PLAN DE TRAVAIL ET DE BUDGET 2023-2024

104. Le Président invita M. Johan Robinson, Chef du Service de l'intégration des écosystèmes du PNUE, à faire un exposé sur les travaux pertinents en cours au niveau mondial.
105. En tant que Chef de la Direction générale de l'intégration des écosystèmes et de toutes les mers régionales, M. Robinson a indiqué que son unité était responsable de la coordination de 18 mers régionales et de l'administration de six d'entre elles.
106. Il a souligné que le PNUE a été le principal défenseur mondial des questions environnementales au cours des 50 dernières années. Il fournit une expertise technique dans les domaines de la science, des données, des connaissances et de l'expérience par le biais d'accords internationaux et de politiques locales. Il fournit également des solutions par une nouvelle pensée et des politiques et actions fondées sur la science.
107. La stratégie à moyen terme du PNUE guide les travaux pour la période 2022-2025. L'objectif est d'obtenir un environnement sain, productif et résilient qui inclut l'océan. Les principaux domaines d'intérêt ont été de s'attaquer aux crises planétaires du changement climatique, de la perte de biodiversité et de la pollution.
108. La Direction générale de l'intégration des écosystèmes, qui comprend le Programme pour les mers régionales, tire parti des accords multilatéraux sur l'environnement pour appuyer les engagements mondiaux, y compris les objectifs de développement durable. Il promeut également des approches intégrées pour assurer la cohérence institutionnelle et politique. Au niveau de la gouvernance mondiale des océans et des résolutions du système des Nations Unies, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer constitue le cadre général des travaux de toutes les conventions et de tous les plans d'action pour les mers régionales.
109. Il a réitéré l'importance de se concentrer sur l'Objectif de développement durable 14 sur la vie aquatique. Il a en outre souligné plusieurs résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement qui couvraient plusieurs domaines d'importance, notamment le travail sur les mers régionales, la pollution par les plastiques et les microplastiques, les sources et activités terrestres, les éléments nutritifs, les eaux usées, les solutions fondées sur la nature et les mangroves, les récifs coralliens et les tourbières.
110. Il a fourni des informations supplémentaires sur les travaux du Programme pour les mers régionales, supervisé par le PNUE. Il y en a 18 dans 146 pays participants, dont

14 ont été établis par le biais du PNUE et quatre ont été établis de manière indépendante.

111. Le Programme pour les mers régionales est un programme de coordination et un mécanisme important pour aider les pays à s'acquitter de leurs obligations nationales et de celles d'autres accords multilatéraux sur l'environnement. Le PNUE aide, guide, coordonne et facilite la mise en œuvre des différents instruments et, grâce à son financement, ses discussions politiques, son leadership et son pouvoir de rassemblement, il a joué un rôle déterminant dans l'établissement de ces 18 conventions et plans d'action pour les mers régionales. Dans certaines de ces régions, les États ont assumé la gestion des plans d'action et des conventions. Sept d'entre eux sont toujours gérés par le siège du PNUE. Les orientations stratégiques élaborées et approuvées couvraient la période 2022-25 et intégraient la conservation, la surveillance et la lutte contre la triple crise planétaire afin d'assurer la santé des océans à long terme. Ces trois objectifs stratégiques s'inscrivent dans les orientations stratégiques du PNUE.
112. Le PNUE soutient également l'évaluation, l'information et la gestion des connaissances à tous les niveaux afin de renforcer la politique scientifique et le dialogue. La communication et le plaidoyer facilitent l'accroissement de la portée, de la visibilité et de l'intégration du programme pour les mers régionales.
113. En ce qui concerne le Cadre mondial de Montréal pour la biodiversité, qui a été adopté en décembre 2020, il a indiqué qu'il y avait quatre objectifs et 23 cibles mondiales orientées vers l'action. Il a cité en exemple les cibles 1 à 4, qui traitent des menaces pesant sur la biodiversité et les zones marines terrestres, et des efforts visant à établir des liens entre le FEM, le Cadre mondial pour la biodiversité et les mers régionales.
114. Il a déclaré qu'il était possible d'intensifier les projets pilotes réussis, d'examiner les dépendances et les impacts sur les écosystèmes, les politiques existantes et les cadres de gestion. Il a indiqué que le programme pour les mers régionales était en train d'élaborer une stratégie pour la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour les mers régionales.
115. Il a indiqué que le Traité sur la biodiversité au-delà de la juridiction nationale avait été adopté en juin 2023 et que plus de 70 pays avaient signé ce traité historique. Il aborde la conservation, l'utilisation durable de la biodiversité au-delà de la juridiction, l'accès aux ressources génétiques marines et le partage des avantages qui en bénéficient.
116. Il a parlé des outils de gestion par zone, qui incluent les zones marines protégées, et la manière dont les pays agiront en matière d'études d'impact environnemental, de renforcement des capacités, en particulier dans le transfert de technologies marines.
117. Il a déclaré qu'une stratégie était en cours d'élaboration pour la ratification du comité de négociation intergouvernemental sur la pollution plastique et qu'une résolution avait été adoptée pour mettre fin à la pollution plastique et œuvrer à l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant.

118. Il a déclaré que l'économie durable des Nations Unies était particulièrement importante pour les mers régionales, et qu'un guide stratégique sur l'économie bleue pour le programme des mers régionales avait été élaboré et serait lancé au début de 2024. Il s'agissait d'un tremplin important pour les mers régionales.
119. Il a annoncé que les plans pour la 4^e Conférence internationale sur le développement des petites îles débutera en 2024. Celle-ci aura lieu à Antigua-et-Barbuda. Il évaluera les lacunes et les défis liés à la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade, de la Stratégie de ressources, des Orientations de Samoa et du Cadre de partenariat pour les petits États insulaires en développement. Il s'efforcera de renouveler l'engagement politique de remédier aux lacunes et à la vulnérabilité des actifs, et il se concentrera sur des actions pragmatiques pour mettre en œuvre des actions.
120. Il a déclaré qu'à travers les mers régionales, il était possible de tirer parti du mécanisme existant pour une action et soutien coordonnés, et d'avoir un dialogue et un échange d'informations entre les pays, les communautés scientifiques et les sociétés civiles pour promouvoir le partage des connaissances et la coopération.
121. En ce qui concerne les événements à venir, il a déclaré qu'il y aurait la réunion mondiale du Programme pour les mers régionales en novembre 2023, marquant le 50^e anniversaire du Programme pour les mers régionales du PNUE.
122. Le Président a ensuite invité le Secrétariat à présenter le document révisé UNEP(DEPI)/CAR WG.41/INF.22 Rev.2, qui était une version actualisée du « Projet de stratégie pour le Programme et le réseau pour l'environnement des Caraïbes 2023-2030 », y compris l'intégration des commentaires reçus lors de la 16^e réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Cartagena.
123. Le Secrétariat a donné un aperçu concis du contenu actuel de la nouvelle Stratégie et a demandé si la Réunion envisagerait de l'approuver au cours de cette COP.
124. La Réunion a estimé qu'il n'y avait pas suffisamment de temps pour procéder à un examen complet dans les trois langues et que le secrétariat devrait poursuivre les consultations avec les Parties en vue de faire approuver une stratégie finale entre les sessions ou au plus tard à la prochaine Conférence des Parties.
125. Le Président a ensuite invité le Secrétariat à présenter les documents relatifs à l'examen des opérations, du fonctionnement et du financement des centres d'activités régionaux (CAR) et des réseaux d'activités régionales (RAR) du plan de travail 2022/2023 de la Convention de Cartagena, tels qu'ils figurent dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.44/INF.18.
126. Le Secrétariat a donné un bref historique de l'élaboration des lignes directrices pour les CAR et les RAR et les recommandations de la consultation qui les a examinées. Le Secrétariat a en outre recommandé à la Réunion d'approuver la mise à jour de ces lignes directrices en vue de leur inclusion dans le projet de plan de travail 2023-2024, qui établirait une approche plus harmonisée pour les travaux des CAR, et des RAR, établis par le biais de la Convention et de ses Protocoles.

127. Le Président a invité le Secrétariat à présenter le représentant de la Division scientifique du PNUE afin qu'il présente un rapport sur les efforts en cours pour améliorer la gestion des données et de l'information, y compris la manière dont GEMS Oceans peut aider à renforcer les capacités de surveillance, d'analyse et de prise de décisions environnementales dans la région des Caraïbes, en s'appuyant sur le travail déjà accompli par le Secrétariat.
128. Les résultats de l'atelier qui s'est déroulé simultanément pendant les COP à Aruba ont été présentés, soulignant le rôle vital que la gestion des données et de l'information et la planification de l'espace marin continuent de jouer. La présentation a été saluée par les délégués et le Secrétariat a été encouragé à poursuivre une étroite collaboration avec la Division scientifique du PNUE et la COI de l'UNESCO Caribe.
129. En ce qui concerne la nécessité d'examiner et d'actualiser les lignes directrices actuelles pour l'établissement et le fonctionnement des CAR et des RAR, les participants ont encouragé à ce que cela soit une priorité pour le prochain plan de travail et à ce que des fonds soient mobilisés pour achever cette mise à jour d'ici la prochaine COP.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE PLAN DE TRAVAIL ET DE BUDGET DE LA CONVENTION DE CARTAGENA POUR L'EXERCICE BIENNAL 2023-2024

130. Le Président invita le Secrétariat à présenter le document UNEP(DEPI)/CAR IG.45/3, intitulé « Projet de plan de travail et de budget de la Convention de Cartagena pour l'exercice biennal 2023-2024 ».
131. Le Secrétariat a donné un aperçu du nouveau projet de plan de travail et de budget 2023-2024, en mettant l'accent sur les nombreux projets et activités en cours et sur les domaines dans lesquels la mobilisation de ressources serait nécessaire.
132. M. Corbin a souligné que le plan comportait une approche de mise en œuvre intégrée soutenue par les partenaires, les RAR et les nœuds régionaux.
133. Il a commencé par décrire les travaux prévus pour soutenir la mise en œuvre du Protocole sur les déversements d'hydrocarbures et coordonnés par le CAR REMPEITC Caribe. Les activités proposées répondaient directement aux recommandations 15-16 et 30 des recommandations du 10^e Rapport de l'OSC.
134. Il a indiqué que le le Plan stratégique 2015-2025 est en cours d'examen et sera mis à jour pour la prochaine période de 10 ans (2026-2036).
135. Il a mis l'accent sur les trois priorités stratégiques suivantes :
 - Planification et exécution des activités sur la base des priorités du PNUE et de l'OMI, en équilibrant les efforts entre les conventions soutenues par l'OMI.
 - Regain d'intérêt pour l'annexe XI de MARPOL & Réduction des émissions de gaz à effet de serre pour faire progresser les objectifs de décarbonation maritime.
 - Financement actuel des efforts de renforcement des capacités fournis par l'OMI.

136. Il a donné un aperçu des activités récentes et à venir qui avaient déjà eu lieu au cours de l'exercice biennal en cours.
- Du 26 au 28 septembre 2023 - Atelier national sur l'application de la Convention internationale sur le contrôle des systèmes antisalissure nuisibles à bord des navires (Convention AFS) – La Havane, Cuba
 - Du 17 au 19 octobre 2023 - Atelier national sur le plan d'urgence national en cas de déversement d'hydrocarbures – Bridgetown, Barbade
 - 31 octobre – 2 novembre 2023 - Atelier national sur la Convention sur la gestion des eaux de ballast – Nassau, Bahamas
 - 2024 Ateliers nationaux proposés pour Trinité-et-Tobago, Sainte-Lucie, Belize, Guyana et Bahamas (dates à déterminer)
 - Mai 2024 - 11^e Réunion du Comité directeur ordinaire (OSC) pour le CAR/REMPEITC-Caribe.
137. M. Corbin a ensuite souligné les principaux projets et activités qui seront mis en œuvre dans le cadre des sous-programmes SPAW et AMEP, y compris la coordination du programme, le suivi et l'évaluation intégrée des écosystèmes, la lutte contre les sources terrestres et marines de pollution marine et la gestion des écosystèmes.
138. Il a présenté un calendrier de plusieurs projets à entreprendre au cours de la période, notamment les mers régionales du PNUE (à confirmer), le FEM Procaribe+, le FEM du Golfe du Mexique, le FEM IWEco, l'UE, l'ACP, le MEA, entre autres.
139. Il a indiqué que les efforts se poursuivraient pour soutenir les Parties dans la mise en œuvre de la Stratégie régionale de réduction de la pollution par les éléments nutritifs, sous réserve de la disponibilité des ressources financières, et a proposé une mise en œuvre en 2 phases jusqu'en 2029.
140. Il a indiqué que des ressources étaient disponibles pour soutenir les parties, notamment à travers le projet ACP MEA 3 pour l'élaboration de plans d'action nationaux pour la réduction de la pollution, y compris pour les déchets marins et les éléments nutritifs et les eaux usées; Ratification de la Convention de Cartagena & Protocole LBS; Règlement national sur les effluents d'eaux usées; Soutien au transport maritime & Politiques et règlements sur les déversements d'hydrocarbures, p. ex. MARPOL (en cours à la Barbade) & Rep Dom.); et le renforcement des capacités nationales/régionales pour la ratification et/ou la mise en œuvre de la Convention de Cartagena, Protocole LBS & MEA connexes.
141. Il a donné un aperçu des budgets provisoires d'AMEP et de SPAW et des activités non financées.

AMEP Budget

Activity	2023 Budgeted				2024 Budgeted			
	CTF	Other Sources*	Total Cost	Required Balance*	CTF	Other Sources*	Total Cost	Required Balance*
A. Regional Programme Coordination								
1. Staffing	290,000		290,000	0	255,000	0	255,000	0
2. LBS STAC/COP 6 (unfunded)	0	211,143	211,143	0	0	0	0	0
3. Regional Project/Programme Management	0	511,913.79	511,913.79	0	0	551,864.68	551,864.68	0
B. Land and Marine-Based Sources of Pollution	0	5,795,078.87	5,795,078.87	50,000	0	3,024,630.47	3,024,630.47	50,000
C. Monitoring and Integrated Assessment	0	2,178,680.92	2,178,680.92	105,000	0	674,825	74,825	245,000
D. Ecosystem-Based Management	0	90,000	90,000	67,500	0	8,563	8,563	157,500
TOTAL AMEP*	290,000	8,786,817	9,076,817	222,500	255,000	4,259,883	4,514,883	452,500

*Excludes indirect (programme support cost) charges to non-GEF projects
*Required balance reflects shortfall between budgeted total cost and expenditure from the CTF & other project funding

AMEP SUB-PROGRAMME'S UNFUNDED ACTIVITIES

Thematic Area	Proposed Activity	Estimated Budget
Land and Marine Based Sources of Pollution	Support the development and/or implementation of national nutrient reduction strategies and action plans in at least 3 Contracting Parties	USD 100,000
Monitoring and Integrated Ecosystem Assessment	Develop a new regional State of Convention Area Report on Marine Pollution in collaboration with the SPAW Sub-Programme.	USD 200,000
	Enhance the regional database and information management system at the Secretariat	USD 50,000
	Organize Training Workshops for monitoring the impact of run-off & poor land-use practices.	USD 50,000
	Organize Training Workshop for the identification and tracking of priority pollutants including plastics and nutrients	USD 50,000
Ecosystem-Based Management	Organize a Training Workshop to promote the sharing of experience on the implementation of EBM and Nature Based Solutions	USD 75,000
	Design and Implement National Interventions using EBM and NBS (based on country demand) in at least 3 Contracting Parties	USD 150,000
TOTAL		USD 675,000

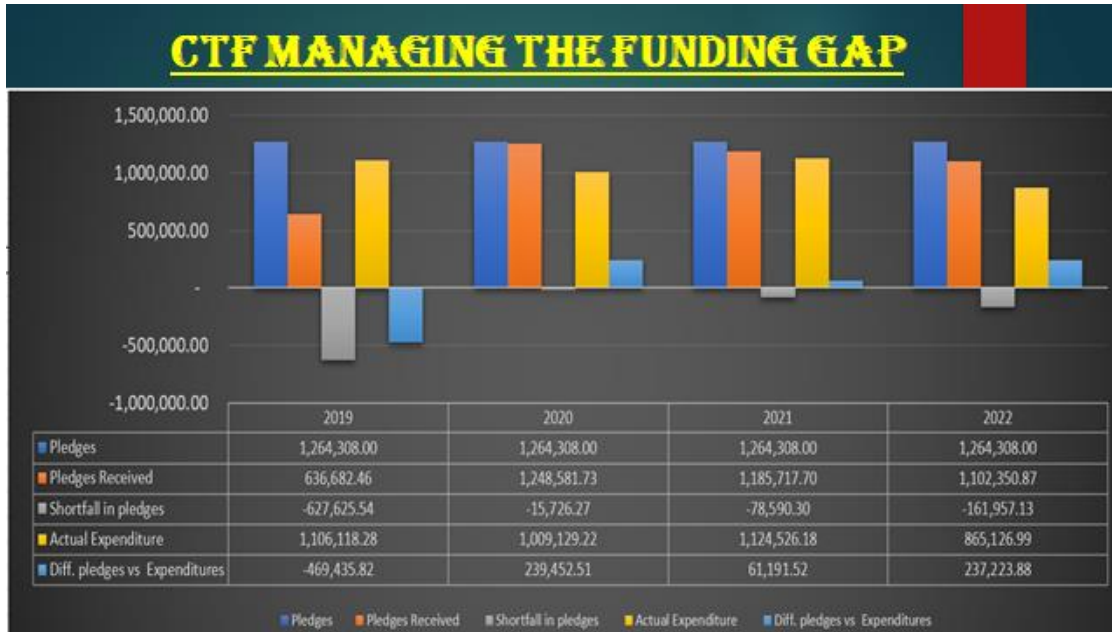
SPA W BUDGET

Activity	2023 Budgeted				2024 Budgeted			
	CTF	Other Sources*	Total cost	Required Balance*	CTF	Other Sources*	Total Cost	Required Balance*
2.1 Programme Coordination (staffing costs)	365,664	345,846	711,510	0	419,800	360,002	779,802	0
2.2. Programme Coordination (includes COP and STAC Meetings) unfunded	0	211,143	211,113	0	0	0	0	1,000
2.2 Strengthening of protected areas in the Wider Caribbean Region	0	288,900	288,900	20,000	0	205,900	205,900	33,000
2.3 Implementation of Guidelines for the Management of Protected Areas and Species	0	8,710	8,710	10,000	0	45,600	45,600	31,000
2.4 Conservation of threatened and endangered species	0	516,521	516,521	20,000	0	83,821	83,821	26,000
2.5 Conservation, Sustainable Use and Restoration of Coastal and Marine Ecosystems	0	286,714	286,714	20,000	0	308,494	308,494	45,000
TOTAL SPA W	365,664	1,657,834	2,023,498	70,000	419,800	1,003,817	1,423,617	136,000

*Excludes indirect (programme support cost) charges to non-OEF projects
 *includes funding from France through SPAW-RAC from the CAMAC Project
 *Required balance reflects shortfall between budgeted total cost and expenditure amounts from the CTF +
 *Other project funding to be calculated at the end of the biennium and reflected in the Status of Activities Report for 2023-2024

18

142. Il a souligné d'autres activités non financées de SPAW avec un budget proposé de 206 000 USD qui couvrent la coordination du programme, le renforcement des zones protégées, la mise en œuvre des lignes directrices pour la gestion des zones et des espèces protégées, la conservation des espèces menacées et en voie de disparition, la conservation, l'utilisation durable et la restauration des écosystèmes côtiers et marins.
143. Il a révélé que les sources de financement comprenaient le CTF-USD 2 528 616 ; ressources extrabudgétaires obtenues par le biais de projets/subventions - 31 081 934 USD et 3 156 811 EUR ; et le coût de l'appui au programme -108 636 USD (2023 sur la base des revenus de 2022).
144. Il a décrit l'état d'avancement du CTF et les contributions reçues au 30 septembre 2023, l'écart et les pays qui étaient en retard de paiement.



145. Il a rappelé aux délégués les règles de gestion financière de la Convention de Cartagena concernant les contributions impayées pendant deux ans et la possibilité pour les parties touchées de les apurer dans un délai maximum de 4 ans et de payer les contributions futures aux dates d'échéance. Il a également indiqué que ces pays ne seraient pas éligibles à un soutien financier pour participer aux réunions et aux projets, le cas échéant, de la Convention et de ses protocoles, à moins qu'ils ne s'engagent formellement et n'effectuent un paiement initial.
146. Il a terminé par un aperçu du budget 2023-25 du CTF.

CARTAGENA CONVENTION TRUST FUND: 2023-2025 BUDGET

Commitment Type	2023 Budget		2024 Budget			2025 Budget		
	Funded	2023 Total	Funded	Unfunded	2024 Total	Funded	Unfunded	2025 Total
Employee salaries allowances and benefits:	911,500	911,500	933,688		933,688	933,688		933,688
Contractual Services:	15,000	15,000	15,000		15,000	15,000		15,000
Furniture & Equipment:	7,000	7,000	7,000		7,000	7,000		7,000
Supplies, Material, Commodities:	3,500	3,500	3,500		3,500	3,500		3,500
Travel of staff on official business:	30,000	30,000	30,000		30,000	30,000		30,000
Operational Other Costs	110,000	110,000	135,000	395,000	530,000	135,000	600,000	735,000
- Premises lease, electricity, WiFi, cleaning services etc.	75,000	75,000	100,000		100,000	100,000		100,000
- Umoja maintenance cost	35,000	35,000	35,000		35,000	35,000		35,000
- UN House Renovation of common areas				395,000	395,000			-
Meeting costs:					-		600,000	600,000
Total direct cost:	1,077,000	1,077,000	1,124,188	395,000	1,519,188	1,124,188	600,000	1,724,188
UN-PSC (13%) - Indirect Cost:	140,010	140,010	146,144	51,350	197,494	146,144	78,000	224,144
Total budget	1,217,010	1,217,010	1,270,332	446,350	1,716,682	1,270,332	678,000	1,948,332

147. Au cours des débats en plénière, les Parties ont remercié le Secrétariat pour sa présentation détaillée, notant qu'elle était trop ambitieuse et qu'elle nécessiterait une gestion prudente au cours de l'exercice biennal pour s'assurer que les ressources du Secrétariat ne soient pas trop dispersées.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : RÔLE DU BUREAU ET MISE EN PLACE DES GROUPES DE TRAVAIL/COMITÉS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2023-2024

148. Le Président invita le Secrétariat à mettre en évidence les questions qu'il souhaiterait porter à l'attention de la réunion concernant l'appui supplémentaire pour l'exercice biennal à venir qui pourrait être fourni soit par le Bureau, soit par l'élargissement des groupes de travail existants et/ou la création de nouveaux groupes de travail.
149. La Réunion s'est félicitée de la suggestion du Secrétariat de procéder à une analyse de la structure de gouvernance des groupes de travail et de proposer un Bureau élargi pour inclure les bureaux de la Convention de Cartagena et de ses Protocoles respectifs, ainsi qu'un rôle accru du Président et du Bureau pour guider les travaux du Secrétariat au cours du prochain exercice biennal.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

150. La Réunion a été invitée à soulever toute autre question qui n'était pas couverte par les points précédents de l'ordre du jour, mais se rapportant à la portée de la Réunion. Des observateurs invités ont également été invités à faire de brefs exposés présentant un intérêt pour la Réunion.
151. Il s'agissait notamment d'une présentation sur le projet ProCaribe+ par le coordinateur régional du projet ; le projet COSTA de suivi des déversements d'hydrocarbures UNEP(DEPI)/CAR IG.47/INF par la NOAA, la Convention de Barcelone et sa structure de gouvernance par le Coordinateur du PAM du Plan d'action PNUE/Méditerranée et le Plan directeur par TNC.

9.1 Le projet ProCaribe+

152. Patrick Debels, de l'UNOPS, a fait une présentation sur le Projet ProCaribe+ ; 10 ans CLME + SAP (2015-2025) ; Le projet ProCaribe+ d'une durée de 5 ans du PNUD/FEM (2023-2028) ; le successeur des projets CLME (2009-2014) et CLME+ (2015-2012) et le soutien à la mise en œuvre du Programme d'Action Stratégique sur le Milieu Marin (PAS) sur 10 ans et du Mécanisme Régional de Coordination Océane.
153. Il a cité le soutien du FEM aux grands écosystèmes marins et a souligné qu'il y avait 3 problèmes transfrontaliers clés : la dégradation de l'habitat, la pêche non durable et la pollution.
154. Il a déclaré qu'une nouvelle phase de l'initiative CLME+ était en cours. Celle-ci est le projet de 5 ans PROCARIBE+ PNUD/FEM (Mai 2023 - mai 2028) soutenu par une subvention du FEM d'une valeur de 15,4 millions de dollars.

155. Il a déclaré que le projet visait à protéger, restaurer et exploiter le capital naturel côtier et marin de la région CLME+ pour catalyser les investissements dans une économie bleue post-COVID résiliente au changement climatique et durable, grâce au renforcement de la coordination et de la collaboration régionales, ainsi qu'à de vastes partenariats.
156. Il a décrit les 4 composantes du projet qui étaient d'améliorer la coordination et la collaboration régionales ; favoriser l'environnement national ; catalyser les actions de tous les secteurs de la société en faveur d'un développement durable fondé sur les océans ; et faciliter la gestion des connaissances, l'infrastructure des données marines et les échanges d'apprentissage mondiaux.
157. Il a révélé qu'un Mémoire d'entente devait être signé le 6 octobre à Aruba créant le mécanisme de coordination pour soutenir la gouvernance intégrée des océans dans les Caraïbes et les grands écosystèmes marins du plateau nord du Brésil. Le mécanisme de coordination pour les océans vise à créer et à renforcer les synergies et à permettre une plus grande efficacité et efficacité dans le travail des signataires du MoU.
158. Les Parties contractantes sont censées examiner la collaboration du Secrétariat et de l'Unité de coordination PROCARIBE+ au cours de la phase de lancement de PROCARIBE+, en vue de l'intégration des éléments pertinents de PROCARIBE+ dans le(s) programme(s) de travail de la Convention de Cartagena et de ses Protocoles, avec une indication claire des objectifs, des responsabilités et du budget, et pour approbation intersessions par les Parties.
159. On s'attend également à ce que les Parties fournissent des orientations au Secrétariat concernant son rôle potentiel/souhaitable dans ce contexte.

9.2 Présentation de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) sur le projet COSTA de suivi des déversements d'hydrocarbures

160. La National Oceanic and Atmospheric Administration NOAA (U.S. Department of Commerce) a fait une présentation pour faire le point sur le programme COSTA (Collaboration for Oil Satellite Tracking in the Americas) et son soutien à la détection précoce des déversements d'hydrocarbures par télédétection par satellite de la région des Caraïbes.
161. Grâce à la disponibilité d'images satellites à haute résolution et accessibles au public, le suivi régulier des déversements d'hydrocarbures peut fournir le premier avertissement d'un déversement ou d'un déversement intentionnel d'hydrocarbures par un navire, aider à informer et à orienter les ressources d'intervention en cas de déversement majeur, et aider les pays à trouver et à cibler les sources de fuites chroniques.
162. COSTA (Collaboration for Oil Satellite Tracking in the Americas) est un effort international visant à permettre aux pays des Amériques de mettre en place des

capacités de surveillance et de détection précoce des déversements d'hydrocarbures par satellite dans le golfe du Mexique, les Caraïbes et les océans adjacents.

163. Ils se sont référés à la décision VI de la 16^e réunion de la COP à la Convention de Cartagena qui a exhorté le Secrétariat à poursuivre son travail de promotion du Centre, à renforcer la collaboration régionale et le renforcement des capacités en matière de surveillance et de détection des déversements d'hydrocarbures à l'aide de la technologie de télédétection par satellite, ainsi qu'à soutenir les opérations du CAR/REMPEITC.
164. Ils ont indiqué que le COSTA avait renforcé les collaborations et les partenariats et ont donné des exemples de la manière dont ils avaient géré les déversements d'hydrocarbures dans la région ces derniers temps.
165. •**EUA** Depuis 2009, la branche d'analyse satellitaire (SAB) de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) des États-Unis a mis en place un programme de lutte contre la pollution marine par satellite 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour surveiller les déversements d'hydrocarbures en mer dans la ZEE des États-Unis. La NOAA des États-Unis soutient occasionnellement la surveillance par satellite des déversements internationaux de grande envergure ; cependant, le processus de demande officiel pourrait entraîner des retards importants.
166. •**Trinité-et-Tobago**. TT est le premier pays des Caraïbes ayant reçu une formation de la part de NOAA et a entièrement établi son programme opérationnel de surveillance des hydrocarbures depuis juillet 2021.
167. Ils se sont étendus aux Caraïbes orientales et méridionales en mars 2023 dans le cadre d'un test pilote, et prévoient de s'étendre complètement au début de 2024.
168. •**Mexique** et **Pérou** ont terminé leur formation et sont passés à la surveillance en temps quasi réel. Le Mexique surveille actuellement le sud du GdM.
169. •**Colombie** est le dernier pays à avoir adhéré à COSTA. Ils sont en phase 3 des opérations avec le soutien des analystes de SAB et seront pleinement opérationnels d'ici la fin de 2023.
170. Plusieurs autres pays d'Amérique centrale ont également exprimé leur intérêt à adhérer à COSTA.
171. Ils soutiennent également les efforts de l'IMA visant à étendre la surveillance aux régions des Caraïbes occidentales et méridionales et à faire en sorte que 22 pays et territoires supplémentaires puissent être couverts par cette expansion. Ils ont exhorté les délégués à contacter le CAR REMPEITC dans leurs pays **respectifs** concernés pour recevoir des rapports de surveillance.
172. Ils ont donné un aperçu des grands déversements de juillet 2023 qui ont reçu un soutien, notamment le déversement de Trinité-et-Tobago au large de Cedros et de La Brea, le déversement de pétrole au Mexique.

173. Ils ont révélé qu'en 2022, ils avaient également apporté leur soutien à la suite du naufrage du pétrolier M/V CETUS au nord-ouest d'Aruba, laissant une marée noire considérable et deux personnes perdues. En réponse aux demandes, l'IMA a généré trois MPSR basés sur l'imagerie Sentinel 1 et Sentinel 2. Les rapports ont été utilisés par les garde-côtes néerlandais des Caraïbes à Aruba ainsi qu'en Jamaïque pour l'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures. La NOAA a reçu une demande officielle de soutien international et a commandé des radars commerciaux pour soutenir l'événement, tout en travaillant avec l'IMA. À ce moment-là, aucune autre anomalie d'huile n'avait été détectée. Ils ont conseillé de réduire de 5 jours le temps de réponse du soutien par satellite, cet événement démontrant l'avantage d'avoir une capacité locale de surveillance par satellite dans la région des Caraïbes.
174. Ils ont indiqué que les prochaines étapes comprenaient la coordination de la formation pour un système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA); l'identification de partenaires pour la surveillance à long terme dans la région des Caraïbes qui ne sont pas couverts à l'heure actuelle; améliorer l'engagement avec les partenaires du COSTA et les agences utilisatrices de rapports; le renforcement des partenariats pour soutenir les efforts régionaux de surveillance d'autres pollutions marines et atmosphériques, telles que les débris marins et les émissions de méthane.

9.3 Présentation du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

175. La présentation du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal a mis en évidence les principaux points d'accès pour la coopération et la collaboration entre les MEA. Les présentateurs ont cité des intérêts communs et des possibilités en matière de mise en œuvre, de surveillance, d'élaboration de rapports et d'optimisation de la rentabilité.
176. Ils ont cité diverses décisions et résolutions des MEA appelant à accroître les synergies et la collaboration sur les NBSAP à travers les conventions relatives à la biodiversité. Ils partageaient plusieurs mandats d'autres conventions liées à la biodiversité sur une mise en ligne potentielle.
177. Ils ont indiqué que le processus de Berne visait à renforcer la coopération entre les Parties et les secrétariats des conventions relatives à la biodiversité et d'autres conventions pertinentes, dans la mise en œuvre du GBF K-M
178. La COP de la CDB a invité le PNUE à faciliter le renforcement de la coopération/collaboration entre les MEA dans la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité, en s'appuyant sur l'expérience acquise lors des consultations de Berne. Ils ont indiqué qu'ils travaillaient avec le gouvernement suisse et le SCBD, et que le PNUE prévoyait une conférence Berne III en janvier 2024.
179. Ils ont présenté un aperçu de l'outil de communication des données pour les MEA - DaRT - gérer les connaissances de manière intelligente <https://dart.informea.org/>.
180. Ils ont déclaré que DaRT visait à créer des espaces de travail nationaux dans lesquels les rapporteurs aux MEA organisent, partagent et tiennent à jour leur documentation

afin de faciliter la découverte et la récupération d'informations pertinentes sur la biodiversité à des fins de rapport. Ils ont indiqué qu'il s'agissait d'un outil de gestion des connaissances au niveau national et ont souligné qu'il ne s'agissait pas d'une obligation supplémentaire en matière de rapports et qu'il n'avait pas d'incidence sur les processus d'élaboration de rapports établis par les accords.

181. Ils ont révélé que DaRT avait eu un impact considérable à l'échelle mondiale, avec plus de 150 pays ayant participé à un événement, un atelier ou un webinaire DaRT, et 104 pays disposant d'un espace de travail DaRT. Ils ont souligné que Cameroun, la Suisse et la Chine étaient les pays phares de DaRT.
182. Ils ont formulé plusieurs recommandations qui pourraient être prises en considération dans le contexte d'autres décisions prises par la COP. Il s'agissait notamment de demander au Secrétariat de :
 - explorer la mise en ligne des objectifs et des activités de la Convention sur le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et conseiller les Parties sur les possibilités qui s'offrent à elles ;
 - travailler avec le PNUE pour identifier davantage d'outils et d'orientations qui aideront les Parties à élaborer des approches cohérentes et synergiques pour la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement (MEA).
183. Ils ont exhorté les Parties à établir une collaboration étroite entre les points focaux de la Convention et les points focaux d'autres accords multilatéraux sur l'environnement pertinents pour que les gouvernements élaborent des approches cohérentes et synergiques dans la mise en œuvre ; travailler avec les points focaux nationaux de la Convention sur la diversité biologique pour assurer l'inclusion des stratégies et des actions pertinentes pour la Convention de Cartagena dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, ainsi que dans la gestion des connaissances et l'élaboration de rapports associés. Ils ont également invité les parties à explorer les avantages de l'utilisation de (DaRT) en tant qu'outil d'appui à l'établissement de rapports nationaux dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement.

9.4 Plan régional de The Nature Conservancy

184. The Nature Conservancy a fait une présentation du Plan d'action régional. Il s'est concentré sur «**Assurer un avenir positif pour la nature aux Caraïbes d'ici 2030**. Ils ont révélé que depuis 2008, il y avait eu une augmentation de 166 % des zones protégées (terrestres et maritimes). Ils ont mis en évidence certains des endroits les plus importants à protéger à l'échelle régionale et de nouvelles cartes d'habitat à l'étude.
185. Ils ont présenté une vue d'ensemble des niveaux de financement et de politique du plan d'action. En ce qui concerne le financement de la conservation, ils ont indiqué que l'intention était d'exploiter l'expérience et l'expertise de TNC en matière d'obtention de capitaux, en utilisant des financements mixtes public-privé, de la dette

souveraine pour les initiatives de nature et du financement de projets à grande échelle pour la permanence.

186. En ce qui concerne la promotion d'un environnement favorable, ils ont suggéré que la science devrait éclairer les politiques ; les évaluations aux niveaux national et régional devraient être encouragées ; la mise en œuvre de politiques habilitantes et la correction des lacunes ; ainsi que l'élaboration de stratégies et de plans d'action nationaux en faveur de la biodiversité.
187. Ils ont recommandé que le Secrétariat de la Convention de Cartagena s'associe à The Nature Conservancy pour poursuivre l'élaboration et l'adoption d'un plan de conservation régional visant à assurer un avenir positif pour la nature aux Caraïbes d'ici 2030. Ils ont également exhorté les Parties contractantes à la Convention de Cartagena et au Protocole SPAW à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action régional pour la conservation.

9.5 La Convention de Barcelone et sa structure de gouvernance

188. Tatjana Hema, coordinatrice du PAM du Secrétariat du Plan d'action PNUE/Méditerranée – Convention de Barcelone, présenta un aperçu de la Convention de Barcelone et de sa structure de gouvernance.
189. La résolution de Barcelone sur le PAM a été adoptée en 1975 et la Convention adoptée en 1976. Les deux ont été modifiés en 1995. Il y a 22 Parties contractantes, y compris l'UE.
190. La Convention est complétée par 7 Protocoles : Déversement, prévention et urgence, LBS, déchets dangereux, SPA/BD, offshore et GIZC.
191. Sa vision est de « progresser vers une mer et un littoral méditerranéens sains, propres, durables et résilients au climat, dotés d'écosystèmes marins et côtiers productifs et biologiquement diversifiés, où le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses ODD sont atteints grâce à la mise en œuvre effective de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles et de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable au profit des populations et de la nature »
192. Elle a mis en exergue plusieurs protocoles de la Convention, parmi lesquels le Protocole sur les zones spécialement protégées et la diversité biologique (1982/amendé en 1995), le Protocole offshore (1994) et le Protocole sur les déchets dangereux (1996).
193. L'Unité de coordination se trouve à Athènes, en Grèce, et sa mission est de promouvoir et de faciliter la mise en œuvre de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles et Stratégies, ainsi que des Décisions et Recommandations des Parties contractantes. Il assure le fonctionnement du système de PAM et facilite le travail des Parties contractantes pour respecter leurs engagements en vertu de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.

194. Les organes directeurs et subsidiaires du PNUE/PAM comprennent la Réunion des Parties contractantes (COP), le Bureau des Parties contractantes, les points focaux du PAM, la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et le Comité de respect des dispositions.
195. Elle a partagé la stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour 2022-27 et a indiqué qu'elle était en ligne sur la Stratégie à moyen terme du PNUE 2021-2025 ; les processus mondiaux : c'est-à-dire le Programme 2030 et les ODD, les décennies des Nations Unies (restauration des écosystèmes et sciences océaniques) ; le Cadre mondial de la biodiversité de la CDB pour l'après-2020, et d'autres. Il serait encore renforcé par les résultats d'évaluations clés, d'évaluations, de partenariats et de coordination avec d'autres acteurs nationaux, internationaux et mondiaux et des initiatives régionales clés.
196. Les participants se sont félicités de ces exposés et ont demandé qu'il en soit fait mention dans les décisions finales de la réunion.

9.6 Avis - Réunion intergouvernementale de haut niveau

197. Le président a également indiqué que la réunion intergouvernementale de haut niveau se tiendra le vendredi 6 novembre 2023, à l'issue de la COP de Cartagena.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DES DÉCISIONS DE LA RÉUNION

198. Le Rapporteur a présenté le projet des Décisions de la Réunion (UNEP(DEPI)/CAR IG.48/5) pour examen par les délégués, qui ont été adoptés avec des amendements et des corrections appropriés. Il s'agit notamment des décisions de la vingtième Réunion intergouvernementale (IG) sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC) et la dix-septième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes, la douzième Réunion des Parties contractantes au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) et la sixième Réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (LBS) dans la région des Caraïbes.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA RÉUNION

199. La réunion s'est levée après les déclarations finales du représentant du gouvernement d'Aruba en tant qu'hôte de la réunion, et du coordinateur du secrétariat de la Convention de Cartagena.
200. Le Président a annoncé que les décisions de la 17^e Réunion des Parties contractantes à la Convention de Cartagena seraient traduites et partagées en espagnol et en français.
201. Il a remercié tous les délégués pour leurs interventions, le Secrétariat, les interprètes et l'équipe d'Aruba qui ont travaillé pour faire de cette COP un énorme succès.

202. Chris Corbin a remercié le Président, le Rapporteur, les membres du Bureau, les Parties contractantes et tous les délégués d'être parvenus à l'adoption réussie des décisions et d'avoir doté le Secrétariat d'un mandat clair pour ses travaux au cours du prochain exercice biennal et jusqu'en 2025.
203. Il a indiqué que le Secrétariat avait accueilli la réunion régionale annuelle des coordonnateurs régionaux, qui avait été soutenue et convoquée à la Barbade la semaine précédente.
204. Il a indiqué que les documents pertinents de cette réunion allaient être partagés avec les parties, notamment ceux relatifs aux mers régionales et à l'économie bleue, au processus de la CNI et à la négociation sur les plastiques. Il a ajouté qu'un autre document était en cours d'élaboration concernant le cadre mondial de la biodiversité.
205. Il a indiqué que le Secrétariat participerait à la conférence sur les petits États insulaires en développement (PEID) à Antigua-et-Barbuda, en avril 2024, et qu'il était prévu de profiter de cet événement avec d'autres mers régionales pour mettre en lumière le travail du Secrétariat en faveur des PEID.
206. Il a déclaré que le Secrétariat avait reçu de forts encouragements de la part du gouvernement français pour travailler avec eux dans la perspective de la Conférence des Nations Unies sur les océans en 2025.
207. Il a remercié les Parties contractantes qui avaient versé des paiements au CTF et s'est engagé à aider ceux en retard de paiement à travailler avec eux pour les aider dans le processus.
208. Il a annoncé que le nouveau gestionnaire du programme de lutte contre la pollution marine serait en poste au Secrétariat à Kingston d'ici février 2024.
209. Il a conclu en remerciant le soutien financier apporté par le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas, le Gouvernement d'Aruba et le Gouvernement de la France, pour la convocation de ces COPs et pour les activités de suivi.
210. Le président a remercié tous les délégués de leur présence et leur patience, pour leurs interventions et leur soutien dans l'élaboration des décisions et a clos la réunion en adressant ses meilleurs vœux à tous les délégués pour le temps des fêtes.

Annexe I : Ordre du jour provisoire

Annexe II : Liste provisoire de documents

Annexe III : Recommandations de la réunion

Annexe IV : Liste des participants